



- **CONTRAT DE LOCATION DE TABLES DE BOURSE**

Entre l'ANPB (l'Association) et :

Membre-exposant \_\_\_\_\_ No membre \_\_\_\_\_

- 1- L'exposant doit être membre en règle de l'Association pour un terme de trois ans (au moins un mois avant l'événement) et être autorisé par le Comité des membres-exposants et, au besoin, par le Conseil d'administration.
- 2- Toute personne assise en arrière des tables de bourse doit être membre en règle de l'Association.
- 3- Le membre-exposant s'engage à respecter la réglementation d'usage dans les lieux publics, de même que les règlements et le Code d'éthique de l'Association.
- 4- Le membre-exposant peut monter son kiosque à compter de 7 h 30.
- 5- Le membre-exposant s'engage à animer son kiosque durant les heures d'ouverture, soit entre 9 h et 16 h. Si le membre-exposant s'absente pendant la période d'ouverture, il devra fournir une justification, sinon il sera considéré absent et après 3 absences non autorisées il y aura perte du privilège des tables de bourse.
- 6- Le membre-exposant ne peut, sans le consentement de l'Association, sous-louer, transférer ou partager les tables du présent contrat, ni les déplacer de leur position d'origine.
- 7- Le membre-exposant renonce à poursuivre en justice l'Association, ses directeurs, ses employés ou ses bénévoles, pour toute action prise de bonne foi par ceux-ci dans l'exercice de leur(s) fonction(s).
- 8- L'Association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident et le membre-exposant en assume les responsabilités.
- 9- L'Association permet au membre-exposant d'utiliser un maximum de 2 pieds de longueur de table pour la vente de matériel de collection autre que philatélique ou numismatique (ex. : épinglettes, macarons, cartes sportives, etc.).
- 10- Le membre-exposant dispose du droit exclusif de vendre, acheter ou échanger entre 9 h et 16 h, l'Association pouvant permettre les échanges entre membres en dehors de cette période.
- 11- Toute transaction n'est permise que si au moins une des personnes impliquées est un membre-exposant autorisé, ou son assistant (membre-exposant) autorisé, et qu'elle est effectuée à sa table de bourse.
- 12- Si le membre-exposant n'a pas occupé les espaces loués à 9 h, et qu'il n'a pas averti l'Association d'un retard, celle-ci se réserve le droit d'assigner les tables à un autre membre-exposant, sans pour autant diminuer la responsabilité du membre-exposant à payer les montants spécifiés au présent contrat.
- 13- L'Association consulte le membre-exposant quant à la position de ses tables, mais se réserve le droit de déterminer la position finale.
- 14- Lors des salons de deux (2) jours, l'Association assume la présence d'un agent de sécurité entre le samedi 7 h 30 et le dimanche 17 h 30.
- 15- Seuls les membres-exposants en règle (terme de trois ans) auront droit au déjeuner gratuit du dimanche, et ce avant 9 h 30.
- 16- Le membre-exposant doit payer sa table de bourse le samedi matin lors des salons de deux jours.

Le membre-exposant appose ses initiales vis-à-vis de ses choix ci-dessous :

\_\_\_\_\_ Salon de la rentrée; \_\_\_\_\_ Salon d'automne; \_\_\_\_\_ Salon d'hiver; \_\_\_\_\_ Salon du printemps.

Tables pour les 2 jours seulement

\_\_\_\_\_ 1 avant, 1 arrière 50 \$

\_\_\_\_\_ 2 avant, 1 arrière 100 \$

\_\_\_\_\_ 3 avant, 2 arrière 150 \$

\_\_\_\_\_ 4 avant, 2 arrière 200 \$

\_\_\_\_\_ 5 avant, 3 arrière 250 \$

\_\_\_\_\_ 6 avant, 3 arrière 300 \$

\_\_\_\_\_ Table arrière supplémentaire (si possible et disponible) 20 \$.

Cotisation : \_\_\_\_\_

Publicité : \_\_\_\_\_

MONTANT TOTAL : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ argent comptant

\_\_\_\_\_ chèque # \_\_\_\_\_

Note : Il ne peut y avoir plus de tables à l'arrière qu'à l'avant. Les prix indiqués sont pour un seul événement.

Numéro des tables selon le plan : \_\_\_\_\_

Pour sept (7) rencontres mensuelles

Cotisation : \_\_\_\_\_

Publicité : \_\_\_\_\_

MONTANT TOTAL : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ x 60 \$ par table de 6 pieds

(une (1) table arrière de 30 pouces par membre-exposant incluse)

\_\_\_\_\_ argent comptant

\_\_\_\_\_ chèque # \_\_\_\_\_

Une table pour une seule rencontre = 20 \$ (si disponible)

Signature du membre-exposant

Signature du représentant de l'Association

date

\_\_\_\_\_